

Le 26 novembre 2025

## Accord budgétaire fédéral

### Grâce au MR, le pouvoir d'achat et la compétitivité sont assurés

Post RS : L'index est maintenu grâce au MR. Votre caddie est préservé grâce au MR. Une hausse généralisée de la TVA aurait impacté tous les prix, TOUS. Sans le MR, 100% des prix augmentaient, pas que le cornet de frites ! Un assainissement budgétaire inédit de 32 milliards est fait avec 80% de l'effort par des réductions drastiques de dépenses et des réformes structurelles. Si ça ne tenait qu'à nous l'effort porterait à 100% sur la réduction des dépenses de l'Etat. Pour le MR, c'est clair : l'Etat, et PAS les citoyens, doit se mettre au régime. Le MR n'acceptera aucune nouvelle taxe ou nouvel impôt.

#### Abstract :

- *Nouvel accord budgétaire de 9,2 milliards €. Au total, 32 milliards d'€ sur la législature. L'effort est accompli à 80% en réduction de dépenses et réformes structurelles et 20% en recettes.*
- *La Belgique a besoin de ces réformes. À politique inchangée, la Belgique aurait été le cancre européen en terme de déficit. Loin derrière la France.*
- *Le MR est solidaire de l'accord mais avec trois grosses différences : 1. Le MR ferait 100% de l'effort budgétaire en réduction de dépenses. 2. L'index ne serait pas socialement corrigé. 3. Aucun taux de TVA n'aurait été modifié.*
- *Le MR a tenu ses promesses :*
  - *Une revalorisation des salaires, pas de saut d'index, pas de hausse des taux de TVA.*
  - *Une amélioration de la compétitivité des entreprises.*
  - *Baisse de 170 millions sur le prix de l'électricité.*
  - *La lutte contre les fraudes sociale et fiscale.*
  - *« Terug naar Werk » : les mutuelles doivent réexaminer 218 000 personnes pouvant être remises au travail, elles seront sanctionnées si elles n'obtiennent pas de résultats. Un contrôle des médecins pour éviter les abus sera instauré via un datamining.*
- *Les économies :*
  - *2,7 milliards € grâce à une meilleure maîtrise des dépenses de l'Etat.*
  - *1,9 milliard € grâce à l'accompagnement et la remise au travail des malades de longue durée.*
  - *1,3 milliard € via des ajustements fiscaux ciblés et l'harmonisation de certains taux TVA.*
  - *700 millions € grâce à la lutte contre les abus sociaux et fiscaux.*
- *Le Gouvernement libère également des montants significatifs pour :*
  - *Diminuer progressivement l'impôt sur le revenu.*
  - *Soutenir un système judiciaire qui agit avec plus de fermeté.*
  - *Améliorer la croissance et la compétitivité de nos entreprises.*
- *Le Gouvernement a également confirmé les 100 mesures prises lors de l'accord d'été dont :*
  - *La réforme en profondeur du système des pensions.*
  - *La modernisation du marché du travail, notamment sur les flexi-jobs et le travail de nuit.*
  - *Une plus grande fermeté et efficacité au niveau de la justice, la migration et la sécurité.*
- *Le MR n'acceptera plus aucune taxe d'ici la fin de la législature.*

## 1. *Grands principes*

Le Gouvernement fédéral a voulu mener un exercice global d'**assainissement des finances publiques, de revalorisation du travail, de remise à l'emploi des malades de longue durée et de lutte contre les abus sociaux et fiscaux**. Si cela ne tenait qu'au MR, l'effort ici conclu n'aurait concerné que les dépenses.

**Ces mesures viennent en complément** des décisions courageuses et structurelles prises par le Gouvernement depuis son installation telles que (i) la **limitation des allocations de chômage dans le temps**, (ii) la **réforme des pensions**, (iii) la **taxation des plus-values**.

### 1. *Messages clés*

Partout, la même logique prévaut : **assainir les finances publiques, revaloriser le travail, augmenter le taux d'emploi, moderniser, mettre fin aux abus**.

Cet exercice budgétaire était essentiel : son objectif est de **préserver notre système de solidarité tout en minimisant l'impact sur le citoyen**. C'est un budget de bon sens et de stabilité, conçu pour **préserver l'essentiel aujourd'hui et investir dans l'avenir** de la Belgique.

Ce **nouvel effort de 9,2 milliards €** vient s'ajouter aux **mesures déjà décidées** lors des différents accords pris par le Gouvernement fédéral. **L'impact positif total** sur les finances publiques sera de **32 milliards €** sur la durée de la législature. Le MR a grandement bataillé pour que la plus grande partie possible de cet impact **provienne d'une réduction structurelle des dépenses publiques** : au total, cette réduction constitue 80% de l'effort.

Les principaux axes suivis dans cet exercice budgétaire sont (i) la **maîtrise des dépenses publiques**, (ii) le **maintien du pouvoir d'achat**, (iii) la **remise à l'emploi**, (iv) le **renforcement de la compétitivité** de nos entreprises, (v) la **lutte contre les abus**.

C'est notre responsabilité d'agir de la sorte. **Assainir les finances publiques, c'est garantir notre système de solidarité et dégager des pistes pour investir dans l'avenir**.

### 2. *Maîtrise des dépenses de l'Etat*

#### *Mesures phares :*

- ✓ **L'indexation sera maintenue** : cependant, pour les années 2026 et 2028 (et donc à deux reprises uniquement), l'indexation sera corrigée socialement :
  - *Les revenus bruts au-delà de 4.000 € / mois ne seront pas indexés. A titre d'exemple, un salaire brut de 5.000 € / mois, à inflation de 2%, sera indexé de 80€, tout comme un salaire de 4.000 € / mois. De plus, le secteur privé sera invité à rétribuer 50% de l'économie réalisée, le reste constituera donc un gain de compétitivité !*
  - *Les allocations brutes au-delà de 2.000 € / mois ne seront pas indexées.*
  - *Ces mesures rapporteront jusqu'à 880 millions € en 2029.*

✓ L'Etat fédéral fera preuve d'exemplarité :

- *Les Ministres et Parlementaires ne seront pas indexés jusqu'à la fin de la législature.*
- *Un seul fonctionnaire sur 5 sera remplacé – à l'exception des secteurs clés de la défense, de la sécurité et de la justice.*

### 3. *Revalorisation du salaire minimum et baisse de la fiscalité sur le travail*

**Mesures phares :**

✓ **Anticipation de la réforme fiscale dès 2026 :**

- *Ceci sera accompli via l'augmentation du salaire minimum et la création d'un boost fiscal sur les bas salaires dès 2026. C'est ainsi près de 60 millions € qui ont été dégagés pour soutenir les bas salaires et créer le différentiel entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas.*
- *De plus, un montant de 772 millions € est prévu pour accélérer la réforme fiscale sur les bas salaires dès 2028.*

✓ **Gain de pouvoir d'achat de manière progressive jusqu'en 2030 :**

- *L'impôt de tous les travailleurs belges diminuera de manière progressive jusqu'en 2030, pour arriver à des gains de 200 € pour une personne isolée et jusqu'à 500 € pour un couple chaque mois.*

### 4. *Remise à l'emploi des malades de longue durée et soins de santé*

**Mesures phares :**

✓ **Réintégration de 100.000 malades de longue durée à horizon 2029 :** un paquet de mesures en 4 vagues contribuera à l'effort à hauteur d'1,9 milliard € (soit 1/5 de l'effort total). A politique inchangée, la Belgique aurait compté 680.000 malades de longue durée ; nos mesures viennent donc inverser la courbe.

✓ **Le plan agit sur 3 leviers :** le contrôle et la réintégration, la responsabilisation des acteurs de l'incapacité et la prévention :

Contrôle et réintégration :

- *Les mutualités devront réexaminer 218.000 cas parmi lesquels il est estimé que 17% peuvent reprendre le travail. Elles pourront être sanctionnées si elles dévient de ce taux de remise à l'emploi.*
- *Les trajets de réintégration seront davantage incités avec une intervention plus rapide du médecin du travail : il n'attendra plus d'être sollicité par l'employeur et sera directement informé du certificat médical. Un contact avec le médecin du travail sera par ailleurs d'office planifié après un mois d'absence maladie.*

## Responsabilisation des acteurs

- *Les personnes en maladie qui ne suivent pas le trajet de réintégration seront sanctionnées.*
- *Responsabilisation des employeurs pendant 4 mois après le mois de salaire garanti, et ce par une cotisation de solidarité à hauteur de 30% de l'allocation maladie/invalidité.*
- *Grâce au data mining, les comportements abusifs de certains médecins seront identifiés et sanctionnés. De plus, les médecins ne pourront délivrer que 2 incapacités de travail de 3 semaines d'affilée. Si besoin de prolongation, il sera requis de tenir une consultation avec un spécialiste.*

## Prévention

- *Il s'agit notamment de l'extension des soins psychologiques de première ligne.*
- ✓ **Effort budgétaire sur les soins de santé :** cet effort se répartit sur 2028 et 2029 où il atteint 684 millions €.
  - *La norme des soins de santé n'est pas compromise. Celle-ci reste de 2,6% en 2028 et 3% en 2029.*

## 5. Consommation et éco-fiscalité

### **Mesures phares :**

- ✓ **Les taux de TVA restent inchangés :** cependant, certains services ou produits changent de catégorie afin de mieux protéger les dépenses courantes de consommation.
- ✓ **Les partenaires de négociation souhaitaient que ces mesures rapportent 3 milliards €.** Grâce au MR, ce montant est sensiblement revu à la baisse pour rapporter 1 milliard € à horizon 2029.

**Eco-fiscalité :** l'objectif est d'aligner la fiscalité sur le bon sens écologique.

- *Les accises sur l'électricité à usage résidentiel passeront de 12% à 6% ➔ A horizon 2029, cela représente pour les citoyens une baisse de la facture de 170 millions €.*
- *Conformément à une obligation européenne, les accises sur le gaz à usage résidentiel passeront de 6% à 12%. Il s'agit d'accises et non de TVA : le montant est donc indépendant d'une hausse des prix du gaz. Il s'agit de la simple transposition en droit belge d'une directive européenne – sur laquelle la Belgique n'a, en tant que tel, pas de prise.*
- *La TVA sur les pesticides passera de 12% à 21%.*
- *Une taxe de 2 € sera appliquée sur les colis en provenance d'un pays hors UE, notamment de Chine. Le MR veut défendre les commerçants belges contre une concurrence déloyale venant de l'étranger, mais se montrera également très soucieux de l'impact pour nos centres d'activité belges – notamment les aéroports.*

## Harmonisation de la TVA sur la consommation :

- *Le MR s'est ouvertement opposé à toute hausse généralisée de la TVA. Au final, le MR obtient une immunité totale des dépenses du quotidien, dont le prix n'augmentera pas. Face aux exigences des autres partis et conscient de ses responsabilités, le MR a dû accepter de soumettre certains biens – jusqu'ici favorisés par l'application d'un taux réduit – à un taux de 12%. Les biens concernés sont des biens qui ne constituent pas des dépenses courantes des ménages (par exemple, certaines dépenses de divertissement, de sport, de nuitées d'hôtel ou de camping) ou de services qui étaient soumis à un taux dérogatoire de 6% alors qu'ils étaient prestés par des acteurs normalement soumis à un taux de 12% (par exemple, l'Horeca). Le MR a toutefois veillé à ce que la hausse sur les plats à emporter dans l'Horeca soit compensée par une baisse sur les boissons non alcoolisées servies au restaurant (de 21% à 12%).*

## **6. Contribution des « épaules les plus larges »**

### **Mesures phares :**

#### **✓ La taxe annuelle sur les comptes titres :**

- *Dès 2026, cette taxe passera de 0,15% à 0,30% sur les comptes titres de plus d'1 million €. Cette mesure rapportera 462 millions € par an à l'Etat.*

#### **✓ La taxe bancaire :**

- *Dès 2026, cette taxe augmentera pour rapporter à l'Etat 150 millions € de plus par an.*

#### **✓ Le taux d'imposition sur les dividendes de certaines sociétés :**

- *Dès 2026, ce taux passera de 15% à 18% pour rapporter à l'Etat 60 millions € de plus par an jusqu'en 2028 et 300 millions € à partir de 2029. Cette augmentation est due au fait que, dans un premier temps, seul le régime VVPR bis sera visé alors que, dans un second temps, le régime s'appliquera également aux réserves de liquidations.*

## **7. Renforcement de la lutte contre les fraudes sociale et fiscale**

### **Mesures phares :**

#### **✓ Un cadastre des aides sociales sera créé :**

- *Le MR a été entendu : un cadastre des aides sociales sera rapidement mis sur pied. Celui-ci permettra de mettre fin à des abus ou à des cumuls excessifs d'allocations et autres aides sociales.*

#### **✓ Un Parquet National Financier sera créé afin de lutter contre la criminalité financière :**

- *Ce parquet sera composé d'une dizaine de magistrats et se verra aidé par des moyens supplémentaires de police et de douane. A horizon 2029, la lutte contre la criminalité financière pourrait rapporter à l'Etat 290 millions € en cumulé.*

- ✓ La lutte contre les fraudes sociale et fiscale sera sensiblement renforcée :

- Plus de 370 inspecteurs seront recrutés. Cet investissement significatif pourrait rapporter à l'Etat plus de 470 millions € à horizon 2029. Le MR met un point d'honneur à lutter contre la fraude qui met à mal notre modèle de solidarité.

## 8. D'autres investissements plus que nécessaires

### Mesures phares :

- ✓ Un plan pour soutenir croissance et compétitivité des entreprises sera implémenté :

- Le Gouvernement dégage des moyens supplémentaires pour assurer la compétitivité des entreprises via la norme énergétique. Concrètement, la facture d'électricité diminuera pour nos industries.
  - Dès 2026, 8,5 millions € seront débloqués pour les PME. Ce montant montera à 15 millions € dès 2028. Les mesures envisagées concernent notamment l'instauration d'un congé parental pour les indépendants.

- ✓ Des moyens significatifs seront débloqués pour la Justice :

- Entre autres, d'ici la fin de la législature, 600 millions € seront notamment investis pour lutter contre la surpopulation carcérale. Nous augmenterons également la capacité d'accueil dans les centres psychiatriques judiciaires (« Centre Psychiatriques Légaux »). L'objectif est d'assurer un système judiciaire plus ferme et humain.

- ✓ Des moyens significatifs seront débloqués pour le spatial :

- D'ici la fin de la législature, 400 millions € seront débloqués pour soutenir le secteur spatial – secteur clé dans notre pays, et en particulier en Wallonie.

## 9. Sans oublier les mesures structurelles prises lors des accords précédents

### Mesures phares :

- ✓ La réforme des pensions est confirmée avec l'objectif clair de mieux valoriser les carrières longues, encourager le travail et mettre fin à des privilégiés injustifiés

- Dès 2027, toute personne ayant 42 années de travail effectif pourra partir à la retraite dès 60 ans sans pénalité ➔ avancée sociale majeure pour ceux qui ont commencé à travailler tôt.
  - Un système de bonus/malus sera instauré pour encourager ceux qui poursuivent leur activité après l'âge légal et responsabiliser ceux qui choisissent de partir plus tôt.
  - Il sera mis fin progressivement aux systèmes privilégiés et injustifiés dont jouissent certains fonctionnaires comme le personnel roulant de la SNCB ou les militaires.
  - Afin d'atteindre plus d'équité entre les travailleurs, les systèmes de pension des secteurs public et privé seront progressivement alignés.

✓ **La limitation à 2 années du droit aux allocations de chômage**

- *Dès 2026, et en trois vagues, les personnes qui cumulent plus de 2 années de chômage seront exclues. Il est donc mis fin à une anomalie belge en Europe et la valeur travail est renforcée !*
- *Le fédéral soutiendra les CPAS à hauteur de 300 millions dans le cadre de cette réforme.*

✓ **La modernisation du marché du travail est confirmée** : le MR bataille pour remettre le travail au centre du projet de société - il est donc essentiel de moderniser et flexibiliser son cadre.

- *Les flexi-jobs deviendront possibles dans tous les secteurs – nous répondons ainsi à la forte demande des employeurs et des travailleurs. Le revenu annuel maximum sera porté de 12.000 € à 18.000 €.*
- *Afin de soutenir la compétitivité, la modernisation du travail de nuit sera poursuivie.*

✓ **La sécurité, la justice et la migration seront rendues plus fermes et efficaces :**

- *Durcissement du regroupement familial pour mettre fin aux abus.*
- *Chaque demande de la nationalité belge coûtera 1.000 € contre à peine 150 € aujourd’hui.*
- *Dès 2027, une zone de police unique verra le jour à Bruxelles – avec un soutien significatif de 55 millions € pour sa mise en place.*
- *Bien d’autres mesures telles que notamment la déchéance de nationalité pour les auteurs de crimes graves et la dissolution des associations qui favorisent le radicalisme et l’extrémisme.*